

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**N° 23/2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 10/08/2015**

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE L'AUBRAC LOZERIEN**

L'an deux mille quinze et le dix août à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : Mme CHAYLA Valérie.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2015 relative à la modification des statuts de la communauté de communes de l'Aubrac Lozérien, à savoir :

Rajouter dans les compétences obligatoires :

Développement économique

***1.3 Soutien des activités agricoles et forestières***

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes comme énoncé ci-dessus.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette modification des statuts.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 10/08/2015

Le Maire

